

# PROLONGEMENT

de l'autoroute **A 16**  
de L'Isle-Adam à la Francilienne



**Projets locaux et  
documents d'urbanisme**

Réunion du 25 octobre 2007



# Les projets d'urbanisation

- **Les documents d'urbanisme existant :  
Le Schéma Directeur de l'Ouest de la  
Plaine de France (SDOPF)**
- Le projet de révision du Schéma Directeur  
de la Région Ile-de-France (SDRIF)



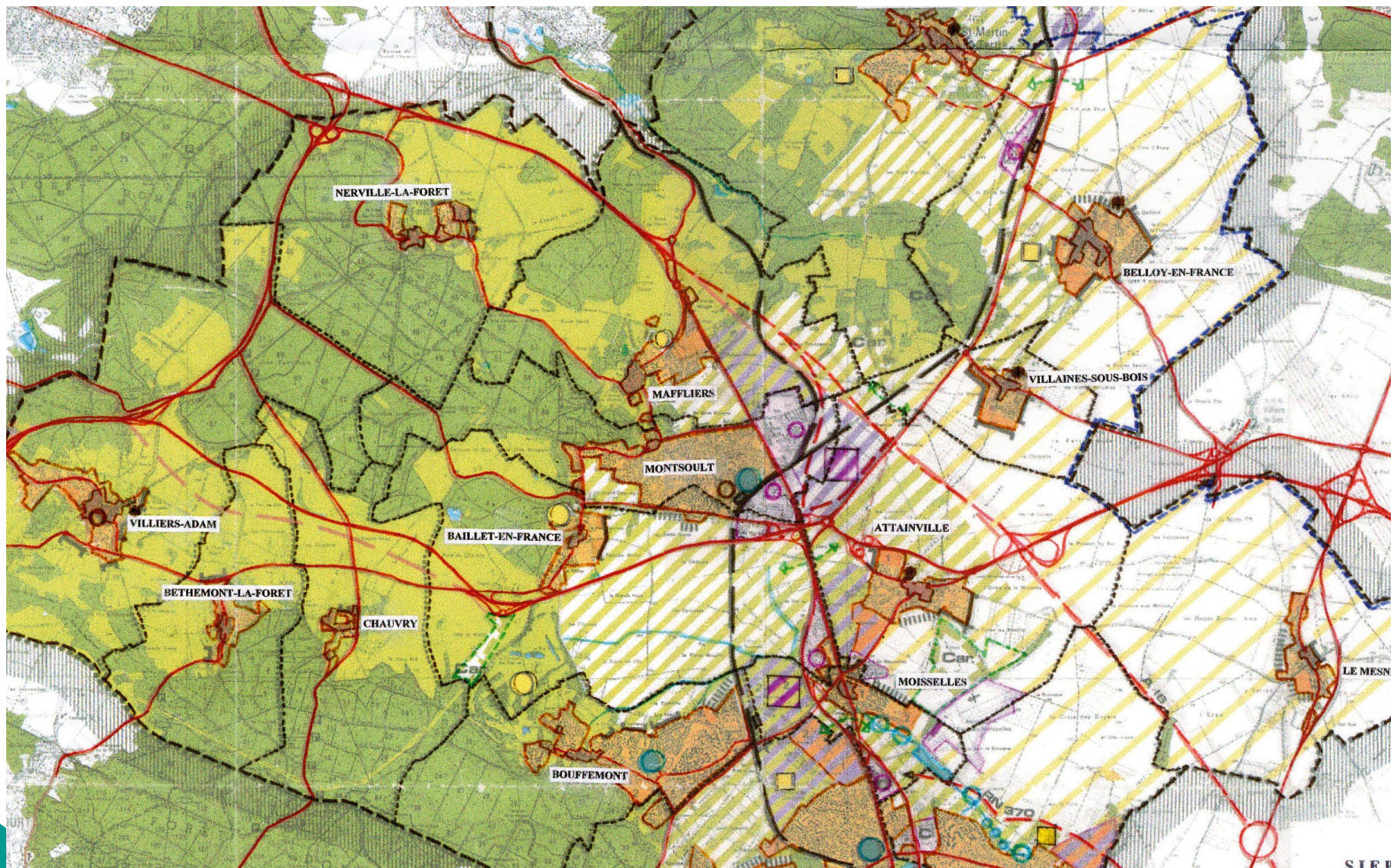
# Les projets d'urbanisation

## Inventaire des surfaces

- **Existant :**
  - la Zone des 70 Arpents : 30 ha
  - la Zone du fond de Montsout : 30 ha
- **Projets :**

Document d'urbanisme	Zone de Maffliers	Zone de Montsout-Attainville
<b>SDRIF</b> 1994	190 ha	
<b>SDOPF</b> 2005	50 ha	75 ha
<b>Projet de SDRIF</b> 2007	100 ha	

# Les projets d'urbanisation le SDOPF



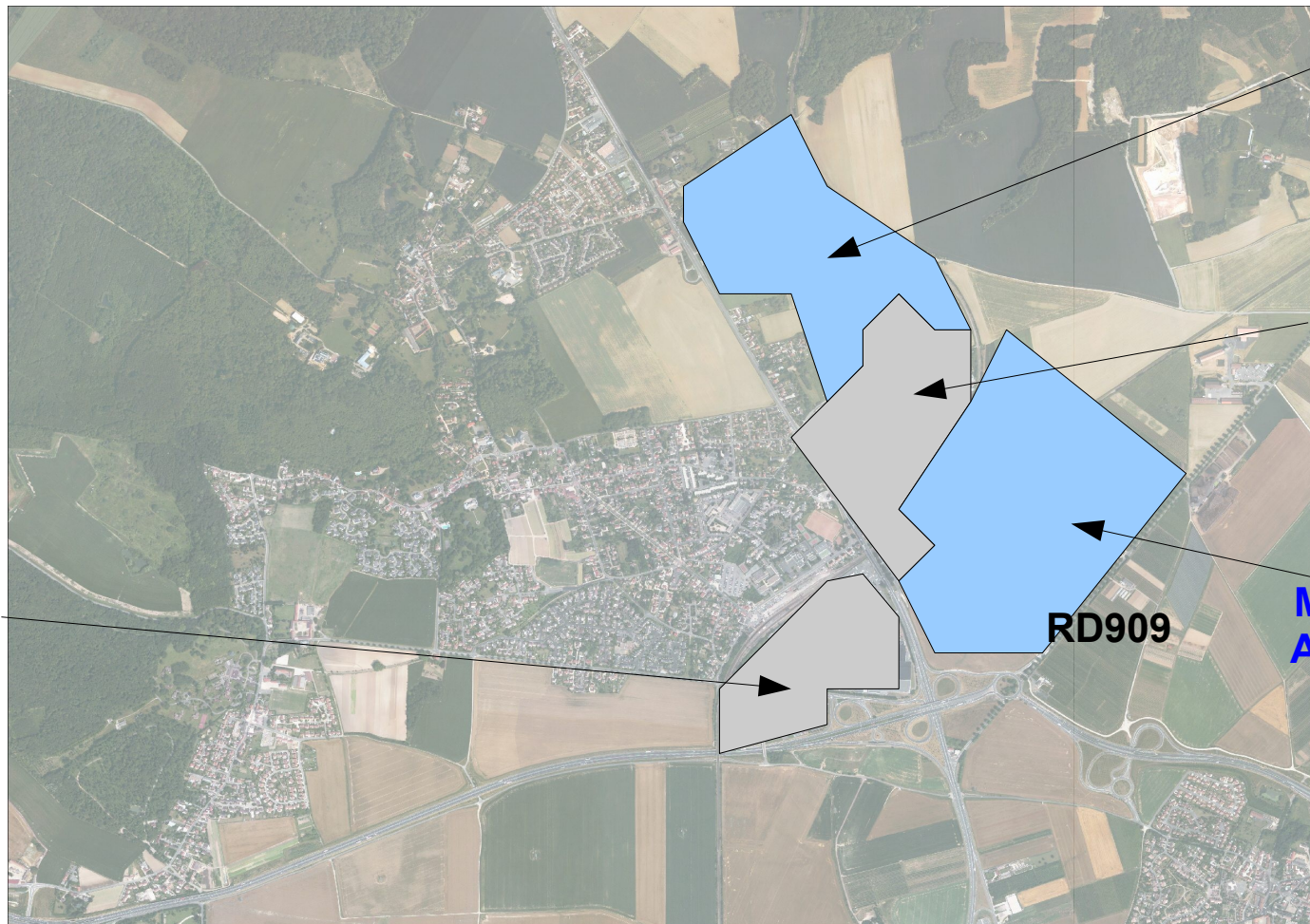
**PROLONGEMENT** de l'autoroute **A 16**  
de l'Isle-Adam à la Francilienne

Débat public 4



# Les projets d'urbanisation

## Inventaire des surfaces au SDOPF



« SDOPF  
Maffliers »  
50 ha

Zone des  
70 Arpents  
30 ha

« SDOPF  
Montsout -  
Attainville »  
75 ha

Zone du fond  
de Montsout  
30 ha

RD909



# Les projets d'urbanisation

## L'impact d'A16 sur le SDOPF

- **Les solutions A et D** seraient les plus compatibles avec ces projets
- **La solution C** resterait compatible, mais elle handicape la desserte de la future ZA
- **La solution B** aurait l'impact le plus fort sur les projets



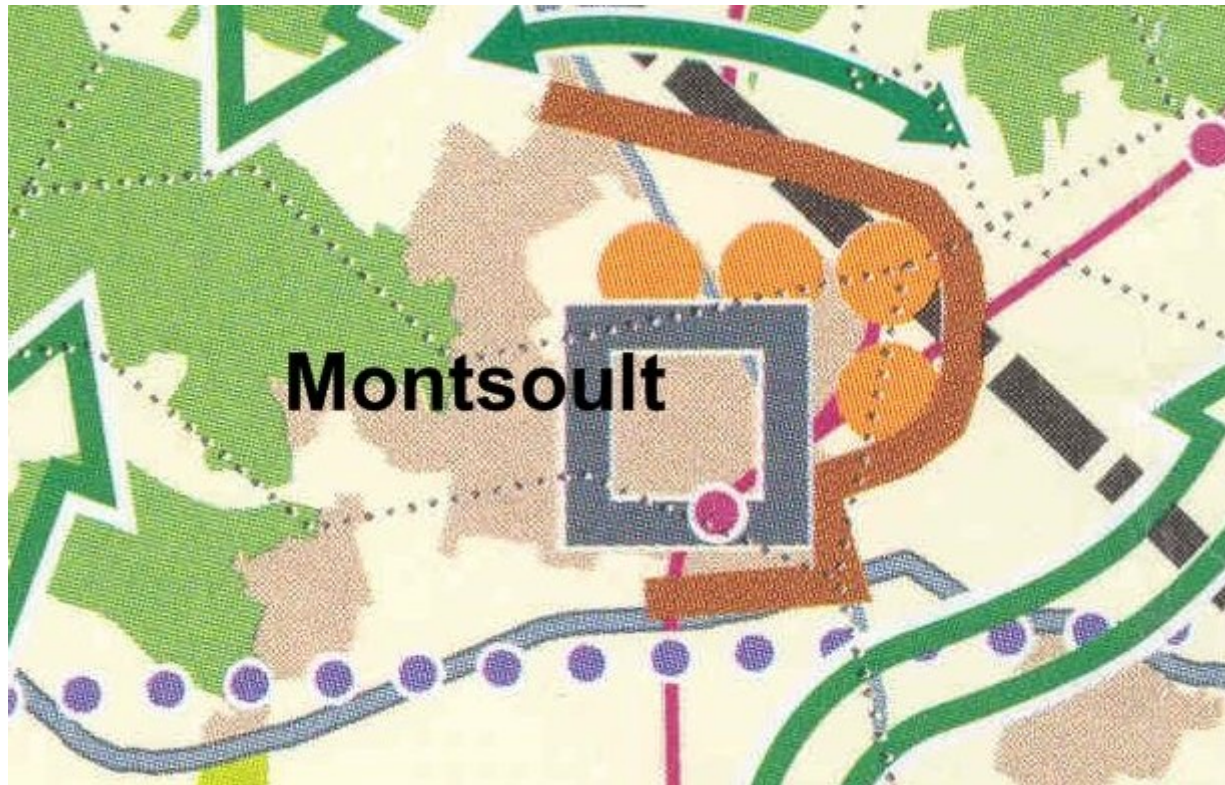
# Les projets d'urbanisation

- Les documents d'urbanisme existant :  
Le Schéma Directeur de l'Ouest de la  
Plaine de France (SDOPF)
- **Le projet de révision du Schéma  
Directeur de la Région Ile-de-France  
(SDRIF)**



# Les projets d'urbanisation

## Le projet de SDRIF sur Montsoult/Maffliers







# Extraits

## projet de SDRIF février 2007 p182

- « La mise en oeuvre des principes de subsidiarité et de compatibilité implique que **la carte doit se lire au 1/200 000, toute interprétation qui serait faite à une autre échelle est proscrite** ».
- « **Les «pastilles» ne sont pas périmétrées : il appartient aux collectivités locales de définir précisément la délimitation des espaces à densifier et à urbaniser [...]** L'appréciation de la localisation de ces secteurs, ainsi que des espaces à vocation naturelle (espaces verts à créer, continuités et liaisons...) est fondée sur la notion de compatibilité et non de conformité ».
- « Concernant les secteurs d'urbanisation préférentielle, le SDRIF :
  - prévoit qu'ils sont totalement urbanisables, mais sans obligation ;
  - n'impose pas de délai pour leur ouverture à l'urbanisation ;
  - exprime une capacité maximum **que les collectivités peuvent choisir d'urbaniser ou non, chaque pastille indiquant un potentiel d'urbanisation de 25 ha en moyenne** ».



# Les projets d'urbanisation

## Vue aérienne



**PROLONGEMENT** de l'autoroute **A 16**  
de L'Isle-Adam à la Francilienne

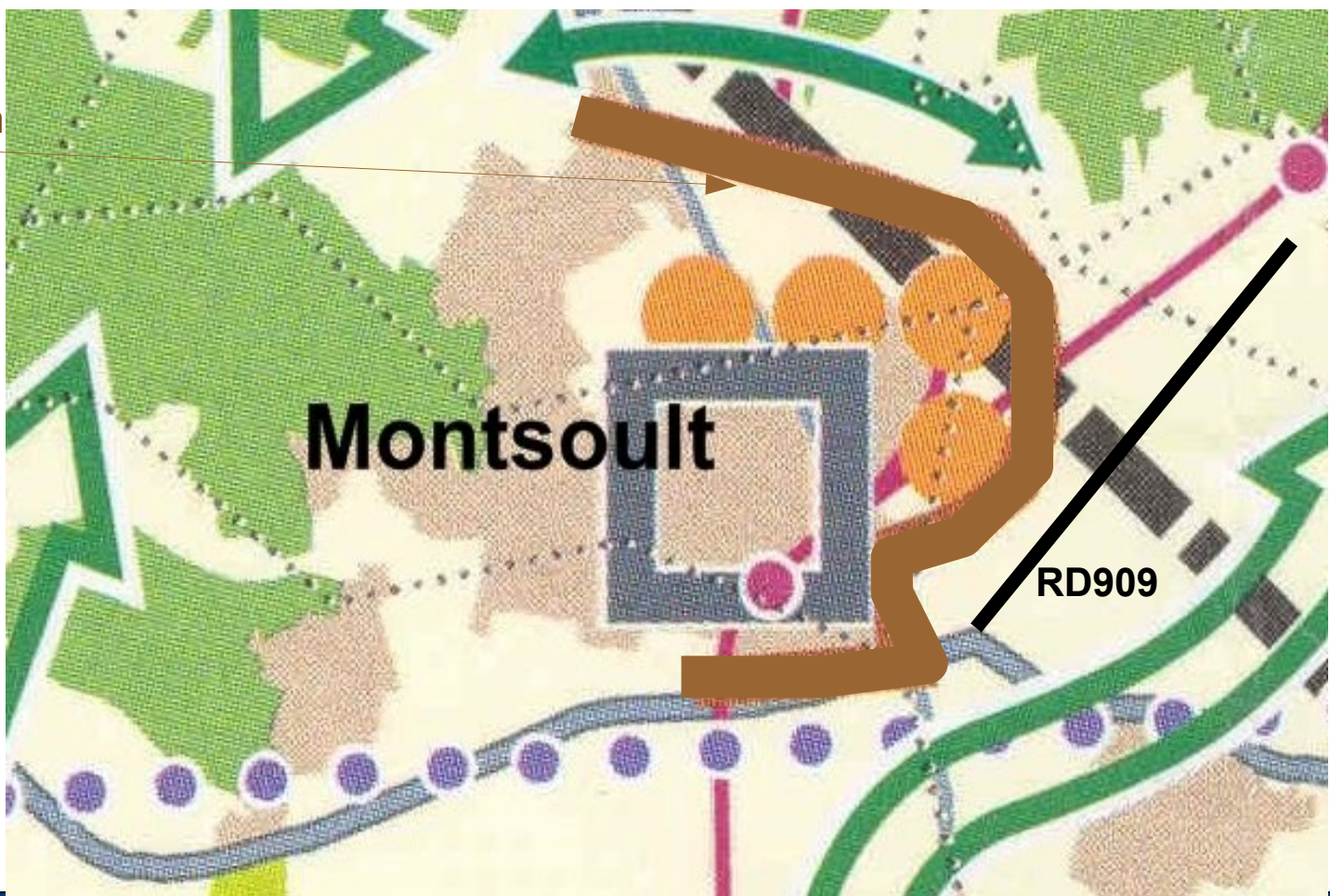
Débat public 10



# Les projets d'urbanisation

## Le SDRIF

Front urbain  
d'intérêt  
régional



**PROLONGEMENT** de l'autoroute **A 16**  
de L'Isle-Adam à la Francilienne

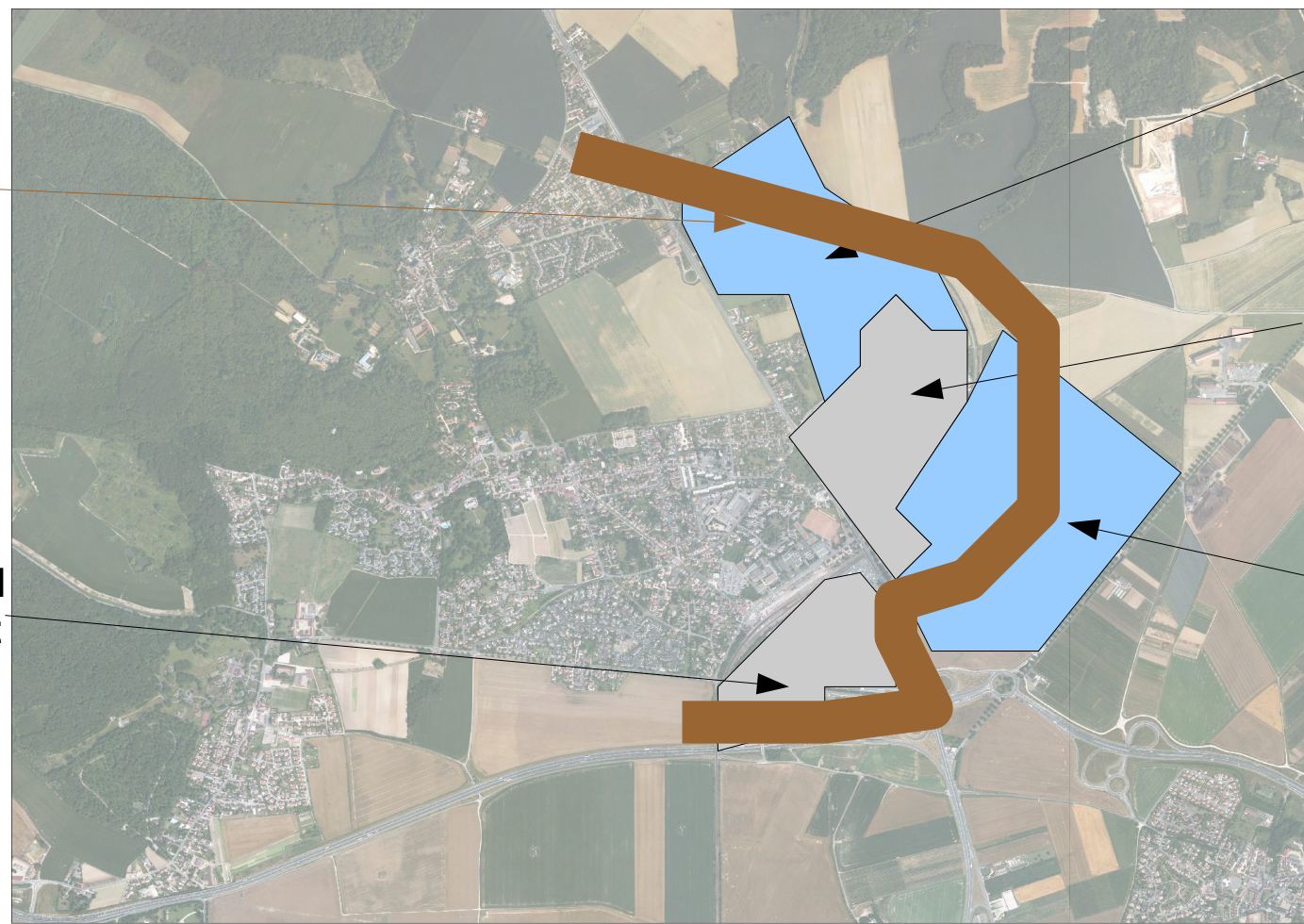


# Les projets d'urbanisation

## Report du « front urbain » du SDRIF aux surfaces du SDOPF

Front urbain d'intérêt régional

Zone du fond de Montsoul  
30 ha



« SDOPF Maffliers »  
50 ha

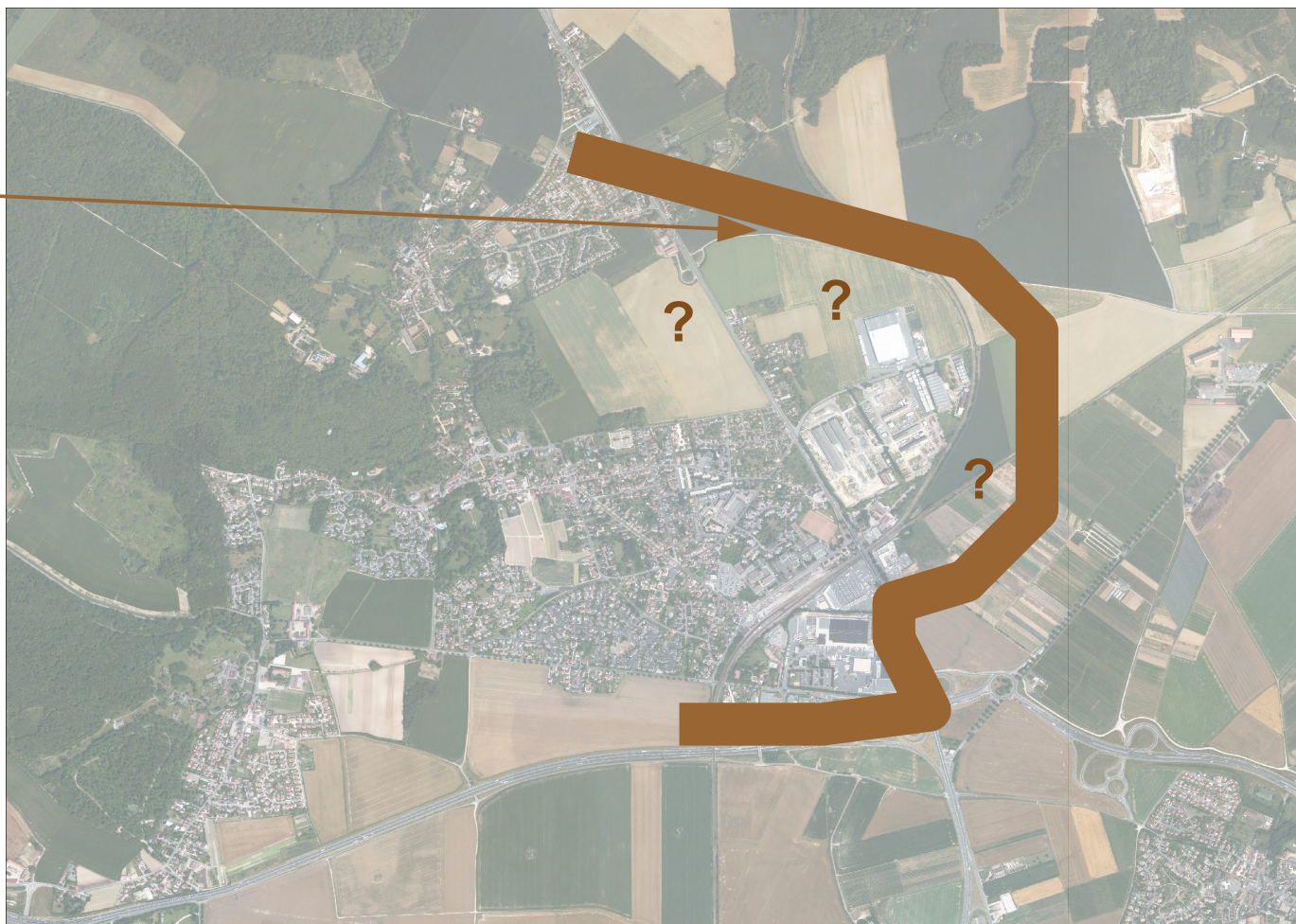
Zone des 70 Arpents  
30 ha

« SDOPF Montsoul - Attainville »  
75 ha



# Les projets d'urbanisation « Front urbain » et nouvelle emprise pour les projets d'urbanisation

Front urbain  
d'intérêt  
régional





# Les projets d'urbanisation

## Compatibilité d'A16 avec le projet SDRIF

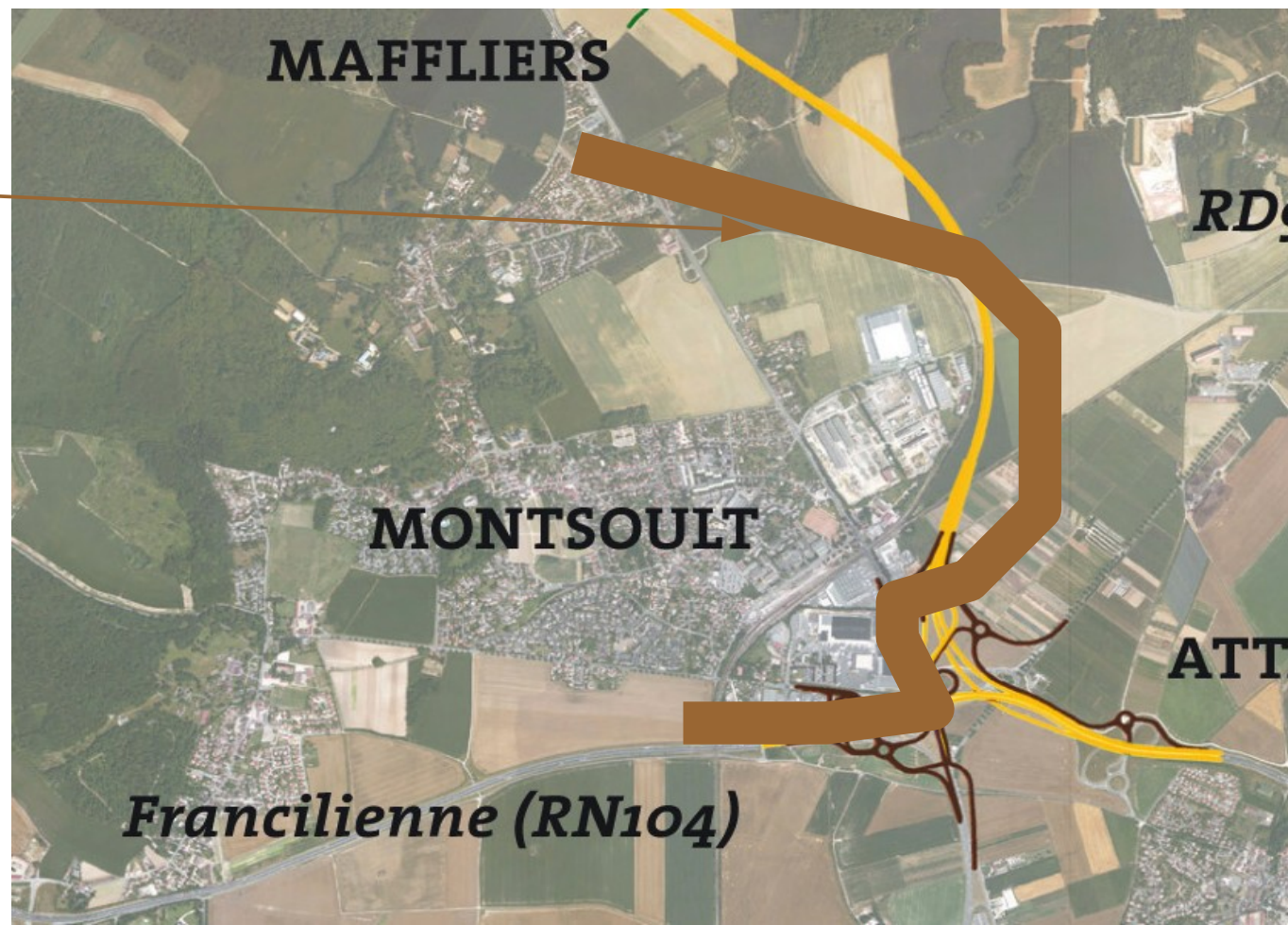
- **Les solutions A, C et D** n'interfèrent pas avec le secteur d'urbanisation et le « front urbain » de Montsoult/Maffliers
- **La solution B** pénètre à l'intérieur du « front urbain » et réduit les surfaces urbanisables à l'intérieur de cette zone. Elle pourrait matérialiser ce front urbain, mais de manière plus restrictive.



# Les projets d'urbanisation

## Front urbain et nouvelle emprise pour les projets d'urbanisation

Front urbain  
d'intérêt  
régional





*Fin du diaporama*